

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 1er octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24 et 25 septembre 2012**

**2012 DICOM 20** Convention de prêt d'œuvres pour l'exposition « Paris vu par Hollywood »  
(Cinémathèque)

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date des 24 et 25 septembre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de prêt d'œuvres (jointe en annexe) pour l'exposition « Paris vu par Hollywood »

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9<sup>e</sup> Commission ;

Delibéré :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de prêt d'œuvres avec la Cinémathèque française, pour l'exposition « Paris vu par Hollywood ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de prêt d'œuvres avec la Cinémathèque française, pour l'exposition « Paris vu par Hollywood », jointe à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer ladite convention.